Règlement du Raid

1. Préambule

Ce règlement définit les règles de fonctionnement du **Raid de Torcy – Vaires sur Marne**.
Le fait de s'inscrire au raid entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement et de celui de l'Ile de loisirs de Vaires-Torcy qui nous accueille. Le raid se déroule dans le respect des règles visant à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la Fédération Française de Triathlon.

Le raid est organisé le **dimanche 13 octobre 2024** par le **triathlon club de Torcy** dont le siège est situé à la Mairie de Torcy, l. de l'Appel du 18 Juin 1940, 77200 Torcy Le raid est une épreuve multisports de nature qui se court **en équipe** sans assistance et en semi-autonomie.
Durant le raid, les concurrents utiliseront différents modes de déplacement comme la course à pied, le VTT, le Run & Bike (un vélo par binôme) ou encore le canoë, le tout en orientation ou en suivi d'itinéraire balisé. Les membres de l'équipe réalisent ensemble les itinéraires et épreuves proposés. L'objectif est de récupérer un maximum de balises en un minimum de temps le tout en orientation. Il faut un minimum d'entraînement pour ce genre d'effort et le/la concurrent(e) certifie avoir une assurance individuelle accident et certifie avoir pris connaissance du règlement.

2. Inscriptions

• Les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets et payés.
• Les participants doivent avoir 8 ans minimum pour participer au raid en famille, 15ans minimum pour le raid aventure et 18ans pour le raid expert.
• Pour le raid en famille il faut au moins 1 adulte dans l'équipe
• Les inscriptions se font par l'intermédiaire d'un site internet spécialement dédié à cela.
• Aucune inscription ne peut se faire par mél ou sur place.
• Le mél **contact@crosstriathlontorcy.com** peut être utilisé pour toute demande de renseignements.
• Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, l'athlète doit fournir soit

- une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI),
- un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition.
- un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif. Pour un mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive

• En cas d'annulation de la part de l'organisation, celle-ci s'engage à rembourser les droits d'inscriptions.
• Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de l'équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais requis.
• En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription, suivant les modalités ci-dessous :
- 15 jours avant la manifestation : remboursement intégral.
- Entre 14 et 8 jours avant la manifestation : 50% remboursé.

– 7 jours avant la manifestation : pas de remboursement.

3. Les épreuves

● Durant le raid, les concurrents utiliseront différents modes de déplacement tel la course à pied, le VTT, le Run & Bike (un vélo par binôme) ou encore le canoë, le tout en orientation ou en suivi d'itinéraire balisé.
Les itinéraires à suivre pour chaque épreuve seront de deux types :
- Itinéraire imposé : Les concurrents doivent suivre une route bien particulière qui leur est indiquée à l'aide d'une carte, d'un road-book ou d'un balisage spécifique.
- Itinéraire libre : Les concurrents choisissent leur route en passant par des points de contrôles indiqués sur une carte. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines routes pour des raisons de sécurité.
● L'absence de marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ

4. Déroulement de la course

● Un briefing de présentation aura lieu 15 minutes avant le départ de chaque course. Les concurrents de chaque équipe devront y participer. Il rappellera en particulier les consignes de sécurité.
● Le classement s'effectuera aux nombre de points.
● L'épreuve sera chronométrée en heures, minutes et secondes pour départager les équipes ex-æquo aux points. Le temps de course sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée.
● causes de pénalités ou de disqualification :
- Toute situation en désaccord avec le présent règlement et les recommandations du jour de la direction de course.
- Non-respect de la feuille de route du compétiteur : passage obligatoire, zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté.
- Non-respect du port du numéro de dossard.
- En cas de dépassement de la barrière horaire.
- Retard au départ.
- Attitude incorrecte vis-à-vis des organisateurs, non-respect de la population.
- Non-respect de l'environnement.
● RÉCLAMATIONS : Elles doivent être déposées dès l'arrivée et au plus tard 30 minutes après la publication des résultats. Toute réclamation en dehors de cette période sera irrecevable.
● Il y aura 3 classements : féminin, masculin et mixte.
● La course en équipe est obligatoire tout au long des épreuves. Les coéquipiers doivent rester à portée de voix (10 mètres), notamment lors des épreuves de Run & Bike où le VTT doit être transmis de main en main.
● L'équipe ne peut recevoir d'aide extérieure physique (tractage, poussage, orientation...).
● Seules les aides matérielles entre équipe type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.
● Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route.
● Les concurrents se soumettent impérativement au code de la route ainsi qu'aux ordres des signaleurs et baliseurs.
● En cas d'incident matériel majeur, le concurrent devra rapatrier son matériel endommagé au point de départ. Les concurrents sont bien sûr encouragés à réparer eux mêmes leur matériel en

cas d'incident mineur (crevaisons, rupture de chaîne...) et à se dépanner entre eux.
● L'abandon d'un concurrent pendant l 'épreuve entraîne l'abandon de son équipe.
L'équipe sera classée en fonction de son nombre de points lors de l'abandon.
● La direction de course se réserve le droit de toute modification du parcours en fonction des conditions météorologiques ou autre.

5. Ravitaillement

Le Raid est une épreuve en autosuffisance. Les participants doivent donc partir avec leurs propres ravitaillements solides et liquides.
• Un poste de ravitaillement en eau et en nourriture sera installé à l'arrivée.
• Un ravitaillement complémentaire sera disponible en milieu de parcours.
Il est strictement interdit, sous peine de disqualification, d'être ravitaillé par un tiers en dehors des zones de ravitaillement et points d'eau prévus par les organisateurs.
Les zones de ravitaillement seront aussi des zones de dépose de déchets.

6. Le matériel

• Toute équipe doit se munir de l'équipement et du matériel nécessaire à la pratique des sports nature en autonomie et orientation à l'exception de celui fourni par l'organisation.
• Le participant est le seul responsable de la conformité de son matériel avec la réglementation en vigueur.
• Le port du casque est obligatoire durant toutes les épreuves de VTT, de Run & Bike et de canoë.
• Il est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation d'être en possession du matériel suivant :

- Un VTT en bon état
- Un casque homologué de VTT que le coureur devra garder sur les activités : Bike & Run, VTT.
- Une réserve d'eau d'au minimum 500mL ainsi que ses besoins en ravitaillement
- Un gobelet individuel
- Un moyen de communication (téléphone)
- Une couverture de survie.
- Sifflet

Si le participant ne possède pas le matériel ou que le matériel est défectueux au moment du contrôle avant le départ, l'organisateur ne l'autorisera pas à prendre le départ. Aucun remboursement ne sera effectué.
Le matériel suivant n'est pas obligatoire mais reste **néanmoins fortement conseillé** :

- Matériel de réparation VTT
- Un stylo, une boussole et un rapporteur
- Porte Carte vélo
- Des vêtements adaptés en fonction de la météo
- Un kit de premiers soins

• Matériel fourni par l'organisation :
♣ Canoës, pagaies et gilets de sauvetage
♣ le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire avant l'embarquement et il se sera retiré qu'à l'issue du débarquement
• Matériel strictement interdit :
♣ Moyens de positionnement (GPS, carte...)
♣ Moyens de transport personnels autre que le VTT

7. Sécurité

- La sécurité active du raid est assurée par la direction du raid et une équipe de secouristes
- L'organisation se réserve le droit de stopper un concurrent pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction du Raid.
- Un livret de description du raid (roadbook) sera distribué aux candidats avant le départ. Ce livret contient les numéros des personnes à contacter en cas d'accident. Les candidats doivent impérativement garder ces numéros sur eux durant toute la durée du raid.
- En cas d'accident grave appelé le 15 en signalant votre position, puis appelé le numéro d'appel d'urgence qui sera communiqué aux concurrents avant le départ. Une personne doit toujours rester avec le blessé en attendant les secours.

8. Droit à l'image et protection de vos données personnelles

Le/la concurrent(e) accepte l'utilisation de son image à des fins promotionnelles. Les concurrents peuvent refuser l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles en le signifiant avant l'épreuve par mél ou courrier.

Les données personnelles renseignées lors de l'inscription permettent d'établir une liste de départ, un classement par équipe et de vous envoyer des informations sur l'épreuve par mél.

L'organisation du raid ne vend, ne cède et ne communique aucune donnée personnelle.